



# OFFICE DES PROPRIÉTAIRES

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Copropriétaires Résidence TORROELLA – Avenue Jules Bordet 72 à 1140 Bruxelles

Les copropriétaires se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire (AGO)** le **mardi 12 Avril 2016** à l'Hôtel Mercure, Avenue Jules Bordet, 74 à 1140 Bruxelles.

La séance est ouverte à 18h25

### 1. Vérification de la validité de la convocation de l'AGO

Sur base de la liste de présence, le nombre de copropriétaires présents et/ou représentés est de 16 copropriétaires sur 28 formant 6.723 quotités sur 10.000èmes de la copropriété.

L'AGO est valablement constituée et elle peut dès lors délibérer sur son ordre du jour

### 2. Nomination du Président et du Secrétaire de l'AGO

a. **Président de séance :** Mme TAVERNIER

b. **Secrétaire de séance :** Le Syndic est représenté par M. Tielemans et Mlle Lebecq

### 3. Approbation des comptes et du bilan arrêtés au 31 décembre 2015.

L'AG décide à l'unanimité de ne pas approuver les comptes et le bilan arrêtés au 31.12.2015.

### 4. Décharges

#### a. **Au Syndic**

L'AG décide à la majorité de donner décharge au syndic pour son exercice 2015.  
Madame TAVERNIER s'abstient.

#### b. **Au Commissaire aux Comptes**

L'AG décide à l'unanimité de donner décharge au Commissaire aux Comptes pour son exercice 2015.

#### c. **Au Conseil de Copropriété**

L'AG décide à la majorité de donner décharge au Conseil de Copropriété pour son exercice 2015.  
Monsieur NGUYEN (représenté par Monsieur Wilmet) et Madame TAVERNIER s'abstiennent.

### 5. Nominations

#### a. **Du Syndic**

L'AG reconduit à l'unanimité le mandat du Syndic actuel, la société Office des Propriétaires SA, Syndic agréé IPI n°104.572 (BCE 0424.208.714) et ce jusqu'à la décision de la prochaine AGO.

#### b. **Du Conseil de Copropriété**

L'AG décide à l'unanimité de nommer :

- M. Bertrand
- Mme Wilmet

#### c. **Du Commissaire aux comptes**

L'AG décide à l'unanimité de nommer :

s.a. O.P. MANAGEMENT n.v.

Avenue Emile De Motlaan, Bruxelles 1000 Brussel – Tél. +32 2 669 49 49 – Fax +32 2 626 08 48  
T.V.A. BE 0454.836.958 – R.P.M. Bruxelles – E-mail: opm@op.be



# OFFICE DES PROPRIÉTAIRES

- M.Schlesser

## 6. Travaux à réaliser à court et moyen terme

### A. Façades et terrasses arrière

#### a. Décision à prendre quant à réaliser un rapport/audit de la situation actuelle

L'AG décide l'unanimité de faire réaliser un rapport/audit de la situation actuelle.

#### b. Décision à prendre quant au financement éventuel de ces travaux

L'AG décide à l'unanimité d'appeler 10.000€ par an pour le fonds de réserve.

### B. Décision à prendre quant à repeindre les 2 halls d'entrée de la résidence

L'AG décide à l'unanimité de ne pas repeindre les deux halls d'entrée cette année et de reporter ce point à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le syndic est toutefois mandaté pour faire 3 appels d'offres à présenter à la prochaine AGO.

### C. Remplacement d'un tronçon d'une décharge des eaux fécales et machine à laver

L'AG décide à l'unanimité de procéder au remplacement du tronçon de la décharge des eaux fécales et machine à laver entre le 1<sup>er</sup> étage et le sous-sol.

## 7. Gestion des poubelles

L'AG décide à l'unanimité de rompre le contrat conteneurs avec Bruxelles Propreté.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, chaque occupant aura le devoir de sortir ses propres poubelles triées à rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

« Tout copropriétaire peut demander au juge d'annuler ou de reformer une décision irrégulière, frauduleuse ou abusive de l'assemblée générale. Cette action doit être intentée dans un délai de quatre mois, à compter de la date à laquelle l'assemblée générale a eu lieu. »

Le syndic  
Monsieur Tielemans

La Présidente de séance  
Madame Tavernier

Copropriétaires / Mandataires de l'AGO

s.a. O.P. MANAGEMENT n.v.

Avenue Emile De Motlaan, Bruxelles 1000 Brussel – Tél. +32 2 669 49 49 – Fax +32 2 626 08 48  
T.V.A. BE 0454.836.958 – R.P.M. Bruxelles – E-mail: opm@op.be